

L'Éclaireur du Gâtinais, 19 janvier 2022

VALLÉE DE LA CLÉRY

L'État laissera tranquille les moulins

La nouvelle année commence bien pour la Cléry et les propriétaires de moulin : le projet d'arrêté gouvernemental est écarté, qui visait à contraindre les moulins à ouvrir leurs vannes 6 mois de l'hiver.

C'est une bataille silencieuse, écologique et patrimoniale que vient de remporter l'association ABC, qui regroupe une grande partie des 32 moulins de la Cléry. Fabrice Bassot, son président, propriétaire du moulin du Foulon, à Saint-Hilaire-les-Andréis, explique : « Au nom de la continuité écologique, le gouvernement, via la DDT, prévoyait de contraindre les moulins à garder les vannes ouvertes durant les six mois d'hiver. Nous avons obtenu une étude sur trois ans, qui leur a prouvé le non-fondé de ce projet. Durant ces 3 ans, on a étudié les impacts sur l'ensemble de la Cléry. Les conclusions sur les dommages dus aux ouvertures de vanne systématiques ont confirmé et même aggravé ce que l'ABC avait exposé il y a 3 ans : les bas débits, ou étiages, ne sont pas réservés à l'été. Ils sont fréquents en hiver. Les propriétaires en témoignent, ainsi que les relevés des stations de débit de la Cléry durant ces trente-deux dernières années : durant ces périodes, garder les vannes ouvertes, c'est 50 % du volume de l'eau contenu



Ici à Saint-Hilaire-les-Andréis, le moulin des Bois de Michel Ligonnet, pilier de l'ABC, date du XVI^e siècle, d'après Paul Gâche.

dans la Cléry qui disparaît, c'est mettre à sec 10 km de rivière ! Il ne fallait pas être grand clerc pour constater que c'est le meilleur moyen de tout faire crever dans le milieu aquatique : c'est un véritable désastre environnemental, mais il faut également prendre conscience de l'impact sur le bâti et sur les usages patrimoniaux ».

4.000 moulins détruits en Normandie...

Fabrice Bassot précise : « Des ouvertures existent

déjà mais seulement lorsque la rivière se gonfle et que la météo s'annonce pluvieuse. Ces coordinations volontaires conduites par l'ABC fonctionnent très bien. En 3 saisons, sept ouvertures ont été réalisées, qui ont duré d'une à trois semaines. Cette démarche volontaire et citoyenne répond à cette continuité écologique, dont les propriétaires de moulin sont désormais bien conscients ».

Afin qu'on ne revienne pas sur cette décision de « laisser les moulins tranquilles », Fabrice Bassot rappelle qu'au printemps 2021, une étude a démontré que la destruction par l'Administration de 4.000 moulins en Normandie sur les 10 dernières années a eu un effet catastrophique sur les « espèces cibles », dont les truites ! Par ailleurs, cet été, la loi Climat a interdit les financements publics pour les destructions de moulins. « Ce fut un combat des sénateurs du Loiret et spécialement de Jean-Pierre Sueur, qui avait été sensible à notre lutte, et a été très actif ».

Le président de l'ABC préfère désormais voir le bon côté de cette mésaventure au long cours, qui fut très stressante : « Ce fut l'opportunité de visiter chacun des 32 moulins et ouvrages de la Cléry, d'écouter les propriétaires, ça a été l'occasion d'un inventaire instructif. Ça a également permis aux propriétaires de décloisonner leur compréhension de la rivière, et de créer des liens ».

« Nous clamons notre inquiétude quant au changement de la qualité de l'eau de la Cléry, étant aux premières loges pour le constater. Nous voulons travailler sur cette qualité de l'eau, et nous avons également comme perspective de faire de la Cléry une « vitrine des moulins » ».